

## **Animation des quartiers - Avenants programmatifs 2003 avec l'ASEP du FJT, la MJC de Palente et la MJC Besançon/Clairs-Soleils**

**M. BONTEMPS, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur** : Dans le cadre de sa politique générale, la Ville de Besançon a développé depuis de nombreuses années une politique d'animation des quartiers qui s'est traduite notamment par la mise à disposition des habitants d'équipements installés au cœur des quartiers et par un soutien massif et continu à la mise en oeuvre de programmes d'animation.

Depuis plusieurs années, la Ville a formalisé le partenariat existant avec diverses associations intervenant dans les quartiers, en établissant des conventions triennales (non renouvelables par tacite reconduction) assorties d'avenants annuels programmatifs.

### **1) Association Sportive et d'Éducation Populaire du Foyer des Jeunes Travailleurs et du quartier des Cras (ASEP du FJT)**

Pour le secteur Cras-Chaprais, depuis 32 ans, l'ASEP met en oeuvre des actions ouvertes à tous sur le quartier et l'ensemble de la ville. Elle assure un rôle d'équipement de quartier sur le secteur Cras-Chaprais et a pris une place prépondérante dans les programmes d'action culturelle et d'animation sportive.

La convention triennale, dont le principe a été approuvé par le Conseil Municipal du 30 janvier 2003 prévoit la signature d'un avenant programmatif annuel tenant compte du budget prévisionnel de l'association et de son programme annuel d'activités.

Après discussion paritaire, il est proposé d'apporter un soutien financier d'un montant de 114 337 € à l'association pour la mise en oeuvre notamment des actions suivantes : ateliers réguliers ou ponctuels d'initiation à des activités sportives ou socio-culturelles, centre de loisirs à dominante sportive, ateliers hip-hop, rap et graf, implication dans le cadre d'actions conduites par la Ville type «Raid-Quart», «Ruée vers l'or».

### **2) MJC de Palente**

Depuis 22 ans, la Ville de Besançon et la MJC/Centre Social de Palente ont développé un partenariat constant, le soutien de la Ville se traduisant par une subvention annuelle de fonctionnement et la mise à disposition d'une partie de l'équipement situé 24, rue des Roses. La MJC s'est vu également confier conjointement par l'État et la Ville, à compter de 2000, la mission de «référént Contrat de Ville» pour le quartier.

La convention triennale, dont le contenu a été approuvé par le Conseil Municipal du 30 janvier 2003, prévoit la signature d'un avenant programmatif annuel tenant compte du budget prévisionnel de l'association et de son programme annuel d'activités.

Après discussion paritaire, il est proposé d'apporter un soutien financier d'un montant de 140 890 € à l'association pour la mise en oeuvre notamment des actions suivantes : ateliers de loisirs réguliers, centre de loisirs enfants et jeunes, dispositif d'accompagnement à la scolarité, un programme de développement social (stages de préqualification, alphabétisation, distribution alimentaire, ...), actions culturelles («Fête du livre», cinquantenaire du quartier, diffusion spectacles jeune public, ...), implication dans le cadre d'actions conduites par la Ville type «Raid-Quart», «Ruée vers l'or».

### 3) Comité de Quartier de Rosemont/Saint-Ferjeux

Compte tenu de la situation particulière de l'association (démission de la Présidente) et de l'arrivée au 1<sup>er</sup> mars d'un nouveau directeur, un délai supplémentaire a été accordé au comité de quartier. L'avenant présentant les projets et budgets 2003 sera donc soumis au Conseil Municipal le 10 juillet 2003.

### 4) MJC de Besançon/Clairs-Soleils

La convention triennale, dont le contenu a été approuvé par le Conseil Municipal du 30 janvier 2003, prévoit la signature d'un avenant programmatif annuel tenant compte du budget prévisionnel de l'association et de son programme annuel d'activités.

Depuis plus de deux ans, la Ville de Besançon et la MJC/Centre social Besançon/Clairs-Soleils ont développé un partenariat, le soutien de la Ville de Besançon se traduisant par des aides financières contribuant à la mise en oeuvre d'actions (animation d'un Réseau Emploi Insertion, fêtes et journal de quartier, accompagnement à la scolarité, actions culturelles, ...) et la mise à disposition de l'équipement situé au 93, rue de Chalezeule. La MJC s'est vu également confier conjointement par l'État et la Ville, la mission de «référént Contrat de Ville» pour le quartier ainsi que différentes actions (journal, fêtes de quartier...).

Dans le cadre d'une première dotation pour l'année 2003, il est proposé d'allouer à la MJC de Besançon/Clairs Soleils une subvention d'un montant de 45 260 €.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à :

- signer les avenants programmatifs 2003 avec l'ASEP du FJT, la MJC de Palente et la MJC de Besançon Clairs-Soleils (étant précisé que les subventions attribuées à l'ASEP : 114 337 € et à la MJC Palente : 140 890 € ont déjà été autorisées lors du vote du budget primitif 2003),

- attribuer une subvention d'un montant de 45 260 € à la MJC Besançon/Clairs-Soleils. Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au BP 2003 au chapitre 92.422.6574.47030.

**«M. Patrick BONTEMPS :** Monsieur le Maire, juste l'occasion de rappeler un petit peu la politique de la ville sur les quartiers. Là il s'agit de s'appuyer sur un certain nombre de structures associatives pour conduire une animation sur des quartiers dits sensibles. Bien sûr, il ne s'agit pas de piloter ces associations mais de les soutenir fortement et même à certains moments quand elles sont un peu en difficulté, comme c'est le cas à la Maison de Quartier de Rosemont Saint-Ferjeux, d'être effectivement présent à leurs côtés et à leur demande pour les aider à sortir de leurs difficultés.

Sur d'autres quartiers, c'est la Ville directement qui intervient, sur Planoise, sur Montrapon Fontaine-Écu, sur la Grette ; nous avons là des projets de quartier autour des structures municipales mais avec les habitants et avec les associations de quartier. Donc une politique très cohérente où d'une part les associations mais d'autre part les habitants, les associations présentes dans les quartiers avec la Ville sont là pour mener l'animation et les grands projets de quartiers. Je voulais simplement rappeler cela à cette occasion.

**M. LE MAIRE :** Merci Patrick pour l'excellent travail que tu fais. C'est un secteur qui n'est pas facile, il y a quelquefois des turbulences et il faut tenir bon la barre».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

N'ont pas pris part au vote : M. BONTEMPS, Mmes TISSIER, FALCINELLA, PRESSE, MENETRIER, M. MEDJALDI.

*Récépissé préfectoral du 23 mai 2003.*